



**CHEMINS DE SELECTION**

**PATINAGE ARTISTIQUE**

**DANSE SUR GLACE**

**(SAISON 2010/2011)**

# Sommaire

---

**A/ Principes Généraux de Sélection**

**B/ Principes de fonctionnement**

**Les Commissions**

**C/ Principes de sélection**

**I. Les Master's**

**II. Grand Prix Seniors**

**III. Championnat de France Elite**

**IV. Championnat d'Europe**

**V. Championnat du Monde Séniors**

**VI. Compétitions internationales**

**VII. Grand Prix junior**

**VIII. Championnat du Monde junior**

## PREAMBULE

- Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.
- Après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions internationales et championnats I.S.U et de la proposition de sélection à la CSNHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.
- Le Directeur Technique National est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose au Président de la FFSG.
- Le Directeur Technique National est responsable de l'application des termes du présent document.
- Le Directeur Technique National est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions, les championnats nationaux et internationaux.
- Le Directeur Technique National est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions, championnats nationaux et internationaux.
- Le Président et le Directeur Technique National proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau(CNSHN) une liste nominative des Athlètes pour validation.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemins de sélection* » précisant pour la saison 2010/2011

## **A/ LES REGLES GENERALES DE SELECTION**

### ***(APPLICABLES A TOUTES SELECTIONS EN COMPETITION)***

Les règlements de l'ISU et annonces officielles des événements internationaux précisent les règles de participation aux compétitions internationales, championnats ISU et aux Grands Prix Junior et Senior et les quotas Olympiques.

Après examen des résultats significatifs enregistrés lors des épreuves de références définies par la DTN, des éléments réalisés, des scores obtenus, de l'état de forme des sportif(ve)s et du comportement général, la liste des sportifs sélectionnés est proposée à la commission de sélection par le DTN.

#### **1) Résultats significatifs :**

- Master's
- Championnat de France Elite = classé 1 à 3
- Grand Prix Junior = classé 1 à 4
- Grand Prix Senior = classé 1 à 5
- Participation à la finale GP Junior ou Senior = classé 1 à 6 selon le classement final des grands prix
- Championnat d'Europe = classé 1 à 6
- Championnat du Monde Junior = classé 1 à 6
- Championnat du Monde Senior ou JO = classé 1 à 8

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

*La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection définie par la DTN est obligatoire. Toutefois, le DTN se réserve le droit d'accorder à tout athlète, une dispense de participation.*

*Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause par le DTN à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou du refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.*

*Toute sélection d'un(e) sportif(ve) relevant de blessure ou de maladie, devra préalablement être validée par le médecin fédéral.*

## **B/ LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT**

### **LES COMMISSIONS**

#### **A - Commission de sélection (CS)**

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections nationales et internationales, ainsi que le chemin de sélection, à la validation du B.E.

La Commission de sélection se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

#### **COMPOSITION :**

- le Président de la fédération ou son représentant ;
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau;
- le Directeur Technique National (DTN);
- le Directeur Technique National Adjoint responsable du Département Haut Niveau (DTNA)
- le Directeur des Equipes de France
- le Président de la CSN concernée, avec voie consultative ;
- le médecin fédéral pour avis

Le DTN prendra l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS sont consignés au secrétariat général dans un registre établi à cet effet. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

#### **B - Commission Technique et Pédagogique (CTP)**

La Commission Technique et Pédagogique de la DTN se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres afin de donner son avis à la Commission de Sélection.

## COMPOSITION

- 1/ le Directeur Technique National
- 2/ le Directeur Technique National Adjoint responsable du Haut Niveau
- 3/ le Directeur des Equipes de France
- 4/ les responsables des Pôles France de l'Académie de la Glace (Bercy-Champigny-Annecy-Lyon) ou de leurs représentants
- 5/ le médecin fédéral pour avis
- 6 / toute personne invitée par le DTN

## C/ Principes de sélection

### I. LES MASTER'S

#### Objectif

La participation aux MASTER'S est obligatoire, sauf dérogation exceptionnelle délivrée par le DTN.

#### Dates

Du 30 Septembre au 2 Octobre 2010 à Orléans

#### Conditions

Etre inscrit sur les listes nationales de haut niveau (France jeune, France senior, France élite)  
Les athlètes répondant aux critères pour être sur liste des S.H.N. au 1er novembre 2010

#### Critères de Participation

- En patinage artistique :

Les athlètes sélectionnés aux Grands Prix Senior  
Les athlètes sélectionnés ainsi que les remplaçants aux Grands Prix Junior

Pour tout autre athlète hors liste ministérielle de haut niveau, il faut:

- Etre parmi les 3 premiers aux championnats de France Junior, Novice

Et, ou,

-Etre parmi les 3 premiers du classement TDF1(\*) en catégories Novice, Junior, Senior;

- En Danse sur Glace :

-Pour la catégorie Senior :  
Les athlètes sélectionnés aux Grands Prix Senior

-Pour la catégorie Junior :  
Les athlètes sélectionnés ainsi que les remplaçants aux Grands Prix Junior  
Les couples ayant participé aux championnats de France Junior 2010  
Les 6 premiers couples aux championnats de France Novice 2010  
Les titulaires et les remplaçants aux Grands Prix Junior 2010

Les couples constitués d'un patineur ou d'une patineuse étrangers et n'étant pas en possession de la release délivrée par l'ISU à la date limite d'inscription ne peuvent participer.

#### Quotas de Participation

Le programme court et la danse courte sont accessibles aux patineurs étant en conformité avec les critères ci-dessus :

Le quota maximum pour le programme libre est limité au nombre fixé selon le tableau ci-après :

		JUNIOR	SENIOR
Patinage Artistique	Filles	12	12
	Garçon	12	12
	Couples	4	4
Danse sur Glace	Couples	10	10

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

(\*) Sous réserve que le jury de la compétition soit composé au minimum de 2 juges internationaux, de 3 juges nationaux et d'un spécialiste technique inscrit sur la liste nationale.

### *Critères d'âge*

Basés sur les règles générales de l'ISU 2010.

### *Quotas et critères internationaux de sélection*

#### *Principes de Sélection (cf. Règles Générales de Sélection)*

Les décisions de la Commission de Management de l'I.S.U. sont confirmées par la commission de sélection à l'issue de l'évaluation des Master's 2009.

La participation aux Grands Prix sauf dérogation accordée par le DTN se fera en fonction des critères définis par la Commission de management de l'ISU.

### *Calendrier*

Se référer au calendrier I.S.U. de la saison en cours.

22 - 24 Oct	 Grand Prix of Figure Skating - NHK Trophy	Nagoya, Japan
29 - 31 Oct	 Grand Prix of Figure Skating- Skate Canada	TBA, Canada
5 - 7 Nov	 Grand Prix of Figure Skating - Cup of China	Beijing, China
12 - 14 Nov	 Grand Prix of Figure Skating - Skate America	Portland, Oregon, USA
19 - 21 Nov	 Grand Prix of Figure Skating - Cup of Russia	Moscow, Russia
26 - 28 Nov	 Grand Prix of Figure Skating - Trophée Eric Bompard Cachemire	Paris, France
9 - 12 Dec	 Grand Prix of Figure Skating Final (Combined Juniors and Seniors)	Beijing, China

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

### III. CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE

#### *Dates*

Du 17 au 19 décembre 2010 à Tours

#### *Critères de Participation*

• Etre âgé :

- a) en patinage artistique de 12 ans minimum à la date du 1<sup>er</sup> juillet précédent le Championnat ;
- b) en danse sur glace de 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons à la date du 1<sup>er</sup> juillet précédant le championnat.

Sont sélectionné(e)s d'office tous patineurs ou couples ayant participé au GP Junior et Senior 2010. Les places restantes seront attribuées aux patineur(se)s ayant réalisé le meilleur score lors des compétitions suivantes :

Soit au : Master's ;

Soit au : TDF1 (\*);

Soit en compétitions internationales (saison 2010/2011) inscrites au calendrier ISU.

En Danse sur Glace, les couples devront avoir obligatoirement participé aux Master's,

Le quota maximum pour les Championnats de France Elite est fixé par le tableau ci-après. Un cut aura lieu après le programme court ou la danse courte.

		Quotas	Après cut
Patinage Artistique	Hommes	18	12
	Femmes	18	12
	Couples	8	4
Danse sur Glace	Couples	12	8

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

(\*) Sous réserve que le jury de la compétition soit composé au minimum de 2 juges internationaux, de 3 juges nationaux et d'un spécialiste technique inscrit sur la liste nationale.

### *Date*

Du 24 au 30 Janvier 2011 à BERN (Suisse)

### *Quotas*

Déterminés selon les résultats des championnats d'Europe de l'année précédente.  
Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.  
3 hommes, 1 fille, 2 couples artistiques, 2 couples de danse.

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU de la saison 2010.

### *Principes de Sélection (cf. Règles Générales de Sélection)*

Les sélections seront arrêtées comme définies par les règles générales et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves de références ci-après :

- Master's
- Grand Prix Senior et Junior
- Finales Grand Prix Senior et Junior
- Championnat de France ELITE

Sont qualifiés d'office les finalistes au Grand Prix Senior,

La Commission technique et pédagogique se réunira après les championnats de France Elite afin de faire ses propositions à la Commission de Sélection.

Le DTN se réserve le droit de sélectionner pour les Championnats d'Europe, à titre exceptionnel et dérogatoire, au regard des résultats européens et mondiaux acquis au cours de l'Olympiade en cours, un ou plusieurs athlètes ciblés qui n'auraient pas suivi le chemin de sélection 2010-2011.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

*Date*

Du 21 au 27 mars 2011 à Tokyo (JAPON)

*Quotas*

Déterminés selon les résultats aux championnats du Monde 2010.  
Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.  
2 hommes, 1 fille, 1 couple artistique, 2 couples de danse.

*Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU 2010

*Principes de Sélection (cf. Règles Générales de Sélection)*

Les sélections seront arrêtées comme définies par les règles générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves de références ci-après :

- Master's
- Grand Prix Senior et Junior
- Finales Grand Prix Senior et Junior
- Championnat de France ELITE
- Championnat d'Europe

La Commission technique et pédagogique se réunira après les championnats d'Europe afin de faire ses propositions à la Commission de Sélection.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

### *Principes d'inscription*

La FFSG sur proposition du DTN est seul habilité à inscrire des patineurs dans une compétition internationale afin de :

- permettre aux patineurs à potentiel d'acquérir des points ISU
- permettre aux patineurs de préparer les échéances importantes

La prise en charge partielle ou totale des dépenses (voyage, hébergement, nourriture) par la Fédération sera décidée par le DTN.

La décision prise reposera essentiellement sur les moyens financiers de la fédération et du nombre de demandes enregistrées.

*Le DTN se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## VII GRAND PRIX JUNIOR

### *Quotas*

Déterminés selon les résultats de la saison précédente

	Quotas 2010/2011
Hommes	9
Dames	9
Couple Artistique	4
Danse sur Glace	11

### *Critères d'âge*

Basés sur les règles générales de l'ISU 2010.

### *Principes de sélection (cf . Règles Générales de Sélection)*

#### **Patinage artistique et Danse sur Glace :**

Ce chemin de sélection et les étapes de qualification s'inscrivent dans le cadre du calendrier international fixé par l'ISU à partir du 01/08/10.

### *Calendrier*

Se référer au calendrier ISU de la saison en cours.

### *Règle de performance*

Lors du premier grand prix auquel il participe, tout patineur, patineuse, couple ou danseur ne figurant pas dans les 5 premiers pourrait voir une seconde participation remise en cause.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*

## VIII CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

### *Date*

Du 21 au 28 février 2011 à Gangneug City (COREE)

### *Quotas*

Déterminés selon les résultats au championnat du Monde Junior 2010.  
Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.  
1 homme, 1 fille, 1 couple artistique, 2 couples de danse.

### *Critères d'âge*

Déterminés par les règles générales ISU 2010.

### *Principes de sélections (cf . Règles Générales de Sélection)*

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Master's
- Grand Prix Senior et Junior
- Finale Grand Prix Senior et Junior
- Championnat de France Elite
- Championnat d'Europe

Si un junior participe à la finale du grand prix, il est automatiquement sélectionné pour les championnats du Monde junior.

*Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.*